



<http://www.20minutes.fr/articles/2007/01/12/20070112-Paris-500-euros-d-amende-requis-contre-les-antipubs.php>

Paris

[Imprimer l'article](#)



500 euros d'amende requis contre les antipubs

20 Minutes | édition du 12.01.07

Combien coûte un barbouillage ? 500 euros d'amende avec sursis, selon [les réquisitions](#) du procureur contre sept militants du «Collectif des déboulonneurs» ce vendredi. Le jugement a été mis en délibéré au 23 février .

Sept militants antipublicité du Collectif des déboulonneurs comparaissaient vendredi matin devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir peinturluré des panneaux en octobre devant la gare d'Austerlitz. En théorie, ils risquent cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende. Mais aucun ne pense écoper d'une telle peine, car leur délit sera sûrement «requalifié en "dégradation légère"», avance Alexandre Baret, prévenu et cofondateur du collectif.

L'afficheur Clear Channel s'est porté partie civile et réclame 358 euros de dommages et intérêts pour le nettoyage des panneaux.

Représentés par François Roux, avocat de José Bové, quatre des sept militants seront également jugés pour un autre délit : ils ont refusé de donner leurs empreintes digitales et d'être photographiés au moment de leur interpellation, ne se considérant pas comme des criminels. Les déboulonneurs ne sont pas violents mais font appel à la désobéissance civile. A chaque fin de mois, des opérations de barbouillage sont organisées. Armés de pinceaux et de peinture, ils se laissent volontiers arrêter par les forces de l'ordre, pourvu que le coup soit médiatisé.

Bien au-delà du procès, c'est une réflexion au niveau national que veulent engager ces militants. Une prise de conscience sur la pollution visuelle dans les villes de France. Les déboulonneurs revendiquent surtout la limitation des affiches publicitaires au format 50 x 70 cm. D'après eux, de nombreux panneaux d'affichage sont illégaux à Paris.

William Molinié

©2006 20 minutes

© 2006 - 20 Minutes France SAS - Tous droits réservés